

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2139

19 août 2015

SOMMAIRE

Adleek S.A.	102658	Pezzotta Immobilien S.à.r.l.	102671
AFC Benelux S.à r.l.	102659	Seu Holdings S.à r.l.	102634
AI Green (Luxembourg) Finance II S.à r.l. ..	102659	Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à r.l. ..	102665
AI Green (Luxembourg) Finance S.à r.l.	102663	The Fun Agency s.à r.l.	102660
AI Green (Luxembourg) Holding II S.à r.l. ..	102665	Tishman Speyer ODS S.à r.l.	102670
AI Green (Luxembourg) II S.à r.l.	102665	Tishman Speyer Weserstrasse Holdings S.à r.l.	102655
AL Alabama S.à r.l.	102646	Tontelmann S.à r.l.	102666
Atrium Invest SICAV-SIF	102655	TS 5CP Property S.à.r.l.	102633
Belzi S.A.	102626	TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l.	102663
Belzi S.A. SPF	102626	TS Nautilus Holdings S.à r.l.	102669
Centurion Europe	102644	TS Tessuto Holdings S.à r.l.	102626
Cercle des Étudiants de la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication de l'Université du Luxembourg a.s.b.l.	102661	TS Tessuto S.à r.l.	102631
Creaxis S.A.	102656	TS Tour Esplanade Holdings II (Luxembourg) S.à r.l.	102633
Creaxis S.à r.l.	102656	TS Tour Esplanade Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	102632
Croatian Roads Holdings S.à r.l.	102634	UBP Opportunities SICAV-SIF	102640
Dance-Atmosphere Diekirch	102645	Ultima Global Holdings S.à r.l.	102638
Elizabeth Verwaltung S.à r.l.	102645	Unsworth & Associates S.à.r.l.	102641
Ideal Standard International Equity S.A.	102640	V.D.M. Evenements S.A.	102643
Illyrian S.à.r.l.	102638	Vis Europe S.A.	102643
Kaloo S.à r.l.	102664	Western Trade & Commerce (Luxembourg) S.A.	102644
Les Pros du Bâtiment Sàrl	102654	Wimeb SA	102644
Los Muros ASBL	102641	Xieon Networks Venture S.à r.l.	102644
Luxembourg Investment Company 39 S.à r.l.	102665	Zealous S.à r.l.	102645
Manacor (Luxembourg) S.A.	102659		

TS Tessuto Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.710.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Philippe Joland, né le 7 octobre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094798/46.

(150104983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Belzi S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. Belzi S.A. SPF).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 184.206.

—
L'an deux mille quinze,

le cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société «BELZI S.A. SPF», (la «Société») une société de gestion de patrimoine familial (SPF) constituée sous forme d'une société anonyme, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 23 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 02 avril 2014, sous le numéro 846 et page 40574.

La Société établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 184 206.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Steve GOUVEIA, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le président désigne comme secrétaire Madame Andreia ALVES, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence de cinquante-neuf mille euros (59'000.- EUR) afin de le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-dix mille euros (90'000.- EUR) à un montant de trente et un mille euros (31'000.- EUR) par annulation de cinq cent quatre-vingt-dix (590) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune et par remboursement en numéraire aux actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

2. Modification, dans les deux versions originales des statuts de la Société (anglaise et française), du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-avant et pour lui donner dorénavant la nouvelle teneur qui suit:

Version anglaise:

«The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (31'000.-EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

Version française:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

3. Modification du statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI.

4. Modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société, en vue de modifier la dénomination sociale, qui se lira dorénavant, dans les deux versions précitées comme suit:

Version anglaise:

«There is hereby formed a corporation (société anonyme») under the name "BELZI S.A.».

Version française:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination sociale de «BELZI S.A.».

5. Modification de l'article 2 des statuts de la Société, relatif à son objet social, pour lui donner dans les deux versions précitées, la nouvelle teneur qui suit:

Version anglaise:

“The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The corporation may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.”

Version française:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social»

6. Suppression du dernier alinéa de l'article 3 des statuts relatif aux investisseurs de la société, dont la teneur dans les deux langues ci-après est la suivante:

Version anglaise:

«The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph.»

Version française:

«La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.»

7. Ajout de trois (3) nouveaux alinéas à l'article 3 des statuts relatif au dépositaire des actions au porteur ayant, dans les versions précitées, la teneur suivante:

Version anglaise:

“The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.”

Version française:

«Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.»

8. Modification de l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner, dans la version anglaise et française, la nouvelle teneur suivante:

Version anglaise:

“The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

Version française:

«La loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

9. Divers.

II) Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau de l'Assemblée, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de procéder à une réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence de cinquante-neuf mille euros (59'000.-EUR) afin de le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-dix mille euros (90'000.- EUR) à un montant de trente et un mille euros (31'000.- EUR) par annulation de cinq cent quatre-vingt-dix (590) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune et par remboursement en numéraire aux actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Le remboursement aux mêmes actionnaires de la Société de l'intégralité du montant réduit sera fait en application des dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Tous pouvoirs sont également conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'annulation des cinq cent quatre-vingt-dix (590) actions de la Société suite à la prédite réduction de capital.

Deuxième résolution

Afin de refléter ladite réduction du capital social souscrit de la Société, l'Assemblée DECIDE de modifier, dans les deux versions originales des statuts de la Société (anglaise et française), le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la nouvelle teneur qui suit:

Version anglaise:

«The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (31'000.-EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

Version française:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE décide de modifier le statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société, en vue de modifier la dénomination sociale, qui se lira dorénavant, dans les deux versions précitées comme suit:

Version anglaise:

«There exists a corporation (société anonyme) under the name "BELZI S.A.".

Version française:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de «BELZI S.A.».

Cinquième résolution

En conséquence directe de la transformation de la Société de son statut initial d'une «SPF» en celui d'une «SOPARFI», l'Assemblée DECIDE de modifier l'article 2 des statuts de la Société, relatif à son objet social, pour lui donner dans les deux versions précitées, la nouvelle teneur qui suit:

Version anglaise:

«The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The corporation may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.”

Version française:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 3 des statuts relatif aux investisseurs de la société et dont la teneur dans les deux langues officielles (anglaise et française) est reproduite au point 6.- de l'ordre du jour précité.

Septième résolution

L'Assemblée DECIDE d'ajouter à l'article 3 des statuts de la Société une clause relative au dépositaire des actions au porteur, conformément à loi en vigueur.

En conséquence, trois (3) nouveaux alinéas sont à rajouter à l'article 3 des statuts de la Société qui seront conçus, dans les deux versions précitées, comme suit:

Version anglaise:

“The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.”

Version française:

«Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.»

Huitième résolution

L'Assemblée DECIDE, suite au changement de statut de la Société d'une SPF en celui d'une SOPARFI, de modifier l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner, dans la version anglaise et française, la nouvelle teneur suivante:

Version anglaise:

“The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

Version française:

«La loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GOUVEIA, A. ALVES, A. BELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juin 2015. Relation: EAC/2015/13163. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015102021/224.

(150112185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

TS Tessuto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.739.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascáis, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Philippe Joland, né le 7 octobre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094799/46.

(150104982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

TS Tour Esplanade Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.672.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayer, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094800/46.

(150104989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

TS Tour Esplanade Holdings II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.050.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.859.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094801/46.

(150104988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

TS 5CP Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.923.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094803/46.

(150104985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

**Seu Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Croatian Roads Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 181.870.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of June,

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée.”), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B 166.043 (the “Sole Shareholder”);

Here duly represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- Croatian Roads Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B.181.870 (the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch/Azette, on 30 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 16 dated 3 January 2014, page 746; and

- the articles of association of the Company (the “Articles”) have not been amended since the incorporation of the Company.

This being declared, the appearing party, holder of twelve thousand five hundred (12,500) shares, all in registered form with a par value of one Euro (EUR 1) each, representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to CHANGE the Company’s name from “Croatian Roads Holdings S.à r.l.” to “SEU Holdings S.à r.l.” with immediate effect.

Second resolution

Considering the foregoing, the Sole Shareholder RESOLVES to AMEND Article 1 relating to the Company’s form - corporate name, which shall henceforth read as follows:

“There exists a private limited liability company under the name of “SEU Holdings S.à r.l.”, which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).”

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to CHANGE the dates of the financial year of the Company so that it starts on 1st January of each year instead of 1st April and that it ends on 31st December of the same year instead of 31st March of the following year.

Given the above, it has been further resolved that the financial year which started on April 1, 2015 will end on December 31, 2015.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 21.1 of the Articles in order to reflect the above mentioned change so that it reads henceforth as follows:

" Art. 21. Financial year.

21.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on 31st December of the same year."

Fifth resolution

The Sole Shareholder ACKNOWLEDGES the resignation of Mr. Henrik Dahlstrom as manager (“gérant”) of the Company with immediate effect and to grant discharge to him for his mandate until today and to reconsider this discharge when approving the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 March 2014.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to APPOINT Mr. Martin Bradley, born on 21 June 1971, in Belfast (United Kingdom), having his professional address at Ropemaker place, 28 Ropemaker street, EC2Y 9HD, London, (United Kingdom) as manager (“gérant”) of the Company with immediate effect and an unlimited period of time.

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to APPOINT Mr. Hilko Schomerus, born on 5 March 1966, in Köln (Germany), having his professional address at Bockenheimer Landstrasse 2-4, 60306 Frankfurt (Germany) as manager (“gérant”) of the Company with immediate effect and an unlimited period of time.

Eighth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to APPOINT Mr. Charles Roemers, born on 15 March 1965, in Moresnet (Belgium), having his professional address at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg as manager (“gérant”) of the Company with immediate effect and an unlimited period of time.

Ninth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to APPOINT Mr. Jean-Francois Trapp, born on 15 July 1975, in Thionville (France), having his professional address at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg as manager (“gérant”) of the Company with immediate effect and an unlimited period of time.

Tenth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to CONFIRM the new composition of the board of managers (“conseil de gérance”) of the Company as follows:

Managers

Ms Rosa Villalobos
Mr. Martin Bradley
Mr. Charles Roemers
Mr. Hilko Schomerus
Mr. Jean-Francois Trapp

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, (Grand - Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de €12.500, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 166 043, (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Croatian Roads Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de €12.500, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 181.870 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 16 du 3 janvier 2014 page 746, et

- les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant les douze mille cinq-cents (12.500) parts sociales, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 1 euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de CHANGER le nom de la Société de «Croatian Roads Holdings S.à r.l.» en «SEU Holdings S.à r.l.» avec effet immédiat.

Seconde résolution.

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique DECIDE de MODIFIER l'article 1 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “ SEU Holdings S.à r.l.”, régie par les lois se rapportant à une telle société (la “Société”), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la “Loi”) ainsi que par les statuts (les “Statuts”)».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société de manière à ce qu'elle débute le 1^{er} janvier de chaque année au lieu du 1^{er} avril et à ce qu'elle se termine le 31 décembre de la même année au lieu du 31 mars de l'année suivante.

Au vu de ce qui précède, il a été décidé que l'exercice qui a commencé le 1^{er} avril 2015 sera clôturé le 31 décembre 2015.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 21.1 des Statuts de manière à y refléter la modification évoquée ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 21. Année sociale.

21.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de NOTER la démission de M. Henrik Dahlstrom de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat et de lui accorder décharge pour son mandat jusqu'à aujourd'hui et de reconsidérer cette décharge au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'année sociale se terminant le 31 mars 2014.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de NOMMER M. Martin Bradley, né le 21 juin 1971 à Belfast (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au Ropemaker place, 28 Ropemaker street, EC2Y 9HD, Londres (Royaume-Uni) en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Septième résolution

L'Associé Unique DECIDE de NOMMER M. Hilko Schomerus, né le 5 mars 1966 à Cologne (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au Bockenheimer Landstrasse 2-4, 60306, Francfort (Allemagne) en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Huitième résolution

L'Associé Unique DECIDE de NOMMER M. Charles Roemers, né le 15 mars 1965 à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Neuvième résolution

L'Associé Unique DECIDE de NOMMER M. Jean-Francois Trapp, né le 15 juillet 1975 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Dixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de CONFIRMER la composition du nouveau conseil de gérance de la société comme suit:

Gérants

Mme Rosa Villalobos
M. Martin Bradley
M. Charles Roemers
M. Hilko Schomerus
M. Jean-Francois Trapp

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange (Grand - Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2015. Relation: EAC/2015/14072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015103732/170.

(150113763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Ultima Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 176.978.

Les statuts coordonnés au 27 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015094805/11.

(150105168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Illyrian S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2723 Howald, 88, rue Eugène Welter.

R.C.S. Luxembourg B 197.799.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le onze juin.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Liridon OSMANAJ, sans état particulier, né à Istog (Kosovo), le 12 avril 1984, demeurant à L-2723 Howald, 88, rue Eugène Welter.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ILLYRIAN S.à r.l.», faisant le commerce sous l'enseigne commerciale «Snack Time».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toute autre localité du pays et à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de restauration rapide, snacks, avec débit de boissons non alcooliques.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Liridon OSMANAJ, demeurant à L-2723 Howald, 88, rue Eugène Welter, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Art. 6. L'associé unique est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,
- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.000,-EUR.

Décisions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2723 Howald, 88, rue Eugène Welter.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Liridon OSMANAJ, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: OSMANAJ, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 22 juin 2015.

Référence de publication: 2015096804/97.

(150107692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

UBP Opportunities SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.234.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2015

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Mr Daniel Van Hove jusqu'à l'Assemblée -Générale Ordinaire de 2016, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte Audit Sàrl, 560 rue de Neudorf, à L-2220 Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016, est approuvé.

A la date du 16 juin 2015, le conseil d'administration est composé comme suit:

Mr. Christian Assel, Administrateur, demeurant professionnellement au 287-289 route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mr. Pierre Berger, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Mr Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

po Le Conseil d'Administration

UBP Asset Management (Europe) S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2015094811/21.

(150104512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Ideal Standard International Equity S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.376.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 16 juin 2015

En date du 16 juin 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- De renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018;

- d'accepter la démission de Aurélien Vasseur de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 15 mai 2015;

- de nommer Vishal Jugdeb, né le 5 août 1977 à l'Ile Maurice, ayant comme adresse professionnelle: 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, en tant, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 15 mai 2015 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021.

- de nommer Willard J. Hall, né le 19 juillet 1964 à Washington, USA, ayant comme adresse professionnelle: 622 Third Avenue, New York 10017, USA, en tant, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 15 mai 2015 et et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

A compter du 15 mai 2015, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- David Hamill

- Ed Han

- Ruth Springham

- Joao Margarido

- Hugo Froment

- Ludovic Trogliero

- Vishal Jugdeb
- Willard J. Hall

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015095264/33.

(150105408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Unsworth & Associates S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 73.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015094816/11.

(150105089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Los Muros ASBL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8386 Koerich, Fockemillen.

R.C.S. Luxembourg F 10.425.

STATUTEN

Titel I - Name, Sitz und Dauer

Art. 1. Der Verein trägt den Namen „Los Muros ASBL“.

Art. 2. Der Sitz ist Fockemillen, L-8386 KOERICH. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt.

Titel II - Ziele des Vereins

Art. 4. Zweck des Vereins ist die Förderung des Golfsports als Freizeitsport im Allgemeinen, sowie die Förderung von Kindern und Jugendlichen in erzieherischen, sportlichen und sozialen Angelegenheiten.

Der Verein kann mit anderen nationalen und internationalen Vereinigungen oder Verbänden zusammenarbeiten, die diese Ziele verfolgen. Der Verein kann jede Art von Aktivitäten unternehmen, die im Einklang mit dem oben genannten Zweck stehen.

Titel III - Mitgliedschaft

Art. 5. Der Verein besteht aus mindestens fünf Mitgliedern.

Art. 6. Die Generalversammlung kann jeden, der das 18. Lebensjahr vollendet hat, auf einen schriftlichen Antrag als Mitglied hin, aufnehmen. Die aktiven Mitglieder sind in der Generalversammlung stimmberechtigt.

Art. 7. Der Beitrag der Mitglieder wird jedes Jahr durch die Generalversammlung festgelegt. Der jährliche Betrag ist auch zu zahlen, wenn ein Mitglied während des Geschäftsjahres beitrifft, austritt oder ausgeschlossen wird. Der Minimalbeitrag der Mitglieder wird auf 25,- EUR (fünfundzwanzig Euro) festgelegt und der Maximalbeitrag auf 500- EUR (fünfhundert Euro).

Art. 8. Die Mitgliedschaft endet durch den freiwilligen Austritt, Ausschluss oder Tod des Mitglieds.

Art. 9. Der freiwillige Austritt aus dem Verein muss dem Verwaltungsrat schriftlich mitgeteilt werden.

Art. 10. Mitglieder können aus dem Verein ausgeschlossen werden, wenn sie dem Verein durch Fehlhandlungen schädigen, die Statuten beziehungsweise die Beschlüsse der Generalversammlung oder des Verwaltungsrates nicht beachten oder bei Nicht-Zahlung des Mitgliedsbeitrags. Die Generalversammlung entscheidet mit einer zwei Drittel Mehrheit über den Ausschluss.

Art. 11. Ausgeschlossene sowie ausgetretene Mitglieder haben keinen Anspruch auf die Verwaltung und das Vermögen des Vereins.

Titel IV - Generalversammlung

Art. 12. Die Befugnisse der Generalversammlung sind gemäß den Bestimmungen des Artikels 4 des Gesetzes sowie der gegenwärtigen Statuten festgelegt.

Art. 13. Die Generalversammlung umfasst alle aktiven Mitglieder des Vereins.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet im Monat Februar statt. Eine außerordentliche Generalversammlung kann einberufen werden, falls die Hälfte der Mitglieder dies verlangt. Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Mitglieder werden mindestens 8 Tage vor dem vorgesehenen Datum schriftlich unter Angabe der Tagesordnung, informiert.

Art. 15. Jedes aktive Mitglied, das bei der Generalversammlung anwesend ist oder durch eine Vollmacht vertreten wird, verfügt über eine Stimme. Vollmacht kann nur an ein aktives Mitglied des Vereins gegeben werden und gilt nur für jeweils eine Generalversammlung.

Art. 16. Sämtliche Beschlüsse der Generalversammlung werden mit absoluter Stimmenmehrheit der Anwesenden angenommen. Sie sind für alle Mitglieder bindend, auch für die Abwesenden. Sie werden durch den Schriftführer zu Protokoll gebracht, durch den Verwaltungsrat unterzeichnet und bei der nächsten Generalversammlung verlesen. Der Verwaltungsrat darf außerdem den interessierten Mitgliedern wichtige Beschlüsse durch Einschreibebrief zustellen.

Art. 17. Die Generalversammlung legt die Zahl der Vorstandsmitglieder fest (mindestens Präsident, Sekretär, Kassierer). Der Vorstand wird gewählt und über die Aufgaben und die Mandatsdauer der Vorstandsmitglieder entschieden. Die Verwaltungsratsmitglieder werden in der ordentlichen Generalversammlung für die Dauer von drei Jahren gewählt. Die Generalversammlung legt den Jahresbeitrag fest. Sie muss die Verwaltung der Konten jährlich anerkennen.

Art. 18. Die Entscheidungen der Generalversammlung werden allen Mitgliedern mitgeteilt, sowie jenen, welche einen schriftlichen Antrag an den Vorstand richten.

Titel V - Der Verwaltungsrat

Art. 19. Der Verwaltungsrat ist gemäß Artikel 13 des Gesetzes mit der Verwaltung des Vereins und der Führung der laufenden Geschäfte beauftragt, sowie befugt für alles, was nicht in der Generalversammlung, durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Statuten vorbehalten ist.

Art. 20. Der Verwaltungsrat wählt mit einfacher Mehrheit unter den Verwaltungsmitgliedern einen Präsidenten, einen Vizepräsidenten, einen Sekretär und einen Kassierer. Die Wahl muss auf Antrag eines Verwaltungsratsmitglieds durch Geheimwahl erfolgen.

Art. 21. Der Verein ist durch die Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, Präsident und Sekretär, rechtsgültig verpflichtet. Sind Präsident und/oder Sekretär verhindert, wird das verhinderte Mitglied durch den Vizepräsidenten und/oder ein anderes Verwaltungsratsmitglied ersetzt.

Art. 22. Der Verwaltungsrat tritt so oft zusammen als es die Interessen der Gesellschaft verlangt. Die Zusammenkünfte finden statt auf Einladung des Präsidenten hin. Bei dessen Abwesenheit werden seine Befugnisse vom Vizepräsidenten oder im Fall der Abwesenheit beider, vom ältesten Mitglied ausgeübt.

Art. 23. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats sind nur gültig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend ist. Die Beschlüsse sind bei einfacher Stimmenmehrheit gültig. Vollmachten im Verwaltungsrat sind nicht erlaubt.

Art. 24. Bei Beschlussunfähigkeit oder Stimmengleichheit wird innerhalb von vier Wochen eine zweite Verwaltungsratsitzung mit derselben Tagesordnung einberufen. Diese ist ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden Verwaltungsratsmitglieder beschlussfähig. In der Einladung zu der zweiten Sitzung ist auf diese besondere Beschlussfähigkeit hinzuweisen. Bei erneuter Stimmengleichheit in der zweiten Sitzung ist auf diese besondere Beschlussfähigkeit hinzuweisen. Bei erneuter Stimmengleichheit in der zweiten Sitzung ist die Stimme des Präsidenten oder seines Stellvertreters ausschlaggebend.

Art. 25. Der Präsident und der Vizepräsident vertreten die Gesellschaft in allen gerichtlichen und außergerichtlichen Geschäften, es sei denn dass der Vorstand ein oder zwei andere Mitglieder zu diesem Zwecke oder auch für einzelne Rechtsgeschäfte delegiere. Der Kassierer führt die Vereinskasse und das Kassenbuch unter Aufsicht des Verwaltungsrates, sorgt für den richtigen Eingang der Vereinsgelder, bezahlt die Passiva und stellt die Quittungen aus. Der Schriftführer führt

- a) eine Liste der Mitglieder und Gönner des Vereins, sowie die Präsenzliste der Versammlungen,
- b) das Beratungsregister über alle wichtigen Beschlüsse des Vorstandes und der Generalversammlungen.

Art. 26. Das vom Sekretär erstellte Protokoll der Verwaltungsratsitzungen wird von allen anwesenden Mitgliedern in der nächsten Sitzung unterschrieben.

Art. 27. Die Beschlüsse der Generalversammlung und des Verwaltungsrates werden in ein Register eingetragen und können von allen Mitgliedern eingesehen werden. Das Register ist vom Präsidenten und Sekretär unterschrieben und wird am Sitz aufbewahrt.

Art. 28. Die Mitglieder des Verwaltungsrates sind wiederwählbar.

Art. 29. Alle Funktionen der Vereinsmitglieder, des Kassierers und des Schriftführers werden ehrenamtlich ausgeübt.

Titel VI - Geschäftsjahr

Art. 30. Das Geschäftsjahr des Vereins entspricht dem Kalenderjahr. Das erste Wirtschaftsjahr endet am 31.12.2015.

Titel VII - Statutenänderungen

Art. 31. Änderungen der Statuten des Vereins werden gemäß den Modalitäten erfolgen, die im Gesetz vorgesehen sind.

Titel VIII - Auflösung des Vereins und Verwendung des Vermögens

Art. 32. Bei Auflösung des Vereins wird das Vermögen einer zielverwandten Vereinigung mit Sitz im Großherzogtum übertragen.

Référence de publication: 2015096848/97.

(150107069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

V.D.M. Evenements S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 162.771.

Les comptes annuels abrégés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094822/9.

(150104260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Vis Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 154.671.

RECTIFICATIF

Document rectifiant la 1^e version lors du dépôt initial au RCS n° L150090007

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 18 mai 2015 au siège social de la société

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide:

Conseil d'Administration:

De renouveler le mandat des membres du conseil d'administration pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014, comme suit:

- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- Madame Marion GERARD, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

De ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes sortant, à savoir AUDIEX S.A., RCS Luxembourg B 65.469, et de nommer en son remplacement en tant que nouveau commissaire aux comptes, pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- DIMEST S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, RCS Luxembourg B 176.670, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015094829/30.

(150104129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Centurion Europe, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 129.104.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 juin 2015:

1. de procéder au transfert de siège social de son adresse actuelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015096568/15.

(150107358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Western Trade & Commerce (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 48.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094847/10.

(150105015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Wimeb SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 85.127.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094849/10.

(150104655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Xieon Networks Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 14.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 174.832.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 9 juin 2015

En date du 9 juin 2015 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Cristina Lara, en tant que gérant B de la Société et ce avec effet au 9 juin 2015.

- de nommer Harald Thul, né le 13 mars 1972 à Bonn-Beuel, Allemagne, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 9 juin 2015

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérant A:

Robb Warwick

Gérants B:

- Hille-Paul Schut

- Harald Thul

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015094856/25.

(150104404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Dance-Atmosphere Diekirch, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9253 Diekirch, 1A, rue Emile Kowalsky.

R.C.S. Luxembourg F 10.254.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2015

En date du 16 juin 2015, l'assemblée générale a décidé de modifier les statuts comme suit:

Le siège social est transféré à l'adresse suivante: 1a rue Emile Kowalsky, L-9253 Diekirch.

En conséquence, l'article 1 est remplacé par le texte suivant:

Art. 1^{er}. La présente association sans but lucratif porte la dénomination «Dance-Atmosphere Diekirch», association sans but lucratif.

Elle a son siège à 1a rue Emile Kowalsky, L-9253 Diekirch.

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

Pour extrait conforme

Guy Rosen / Paulo Dinis

Secrétaire Général / Président

Référence de publication: 2015095082/19.

(150105469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Elizabeth Verwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 152.587.

Il est à noter que l'adresse des gérants de catégorie A Pamela Valasuo et Miranda Lansdowne ainsi que des gérants de catégorie B Jasmin Schuh et Kheira Dos Santos, se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015095126/14.

(150105970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Zealous S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 125.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 159.359.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094862/9.

(150104685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

AL Alabama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 198.042.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“AI Alabama (Luxembourg) S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated today by the undersigned notary,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 17th of June 2015.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “AI Alabama S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

2. Registered office.

1. The registered office of the Company (the “Registered Office”) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Registered Office may be transferred:

(i) to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(b) the Sole Manager (as defined in article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(c) the Board of Managers (as defined in article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

(i) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a “Shareholders’ Resolution”) passed in accordance with these Articles - including article Erreur! Source du renvoi introuvable. - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (“Luxembourg Law”).

2. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

3. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

4. to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

5. to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

6. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

7. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

8. to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

9. to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

10. to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

11. to do all or any of the things provided in any paragraph of this article Erreur! Source du renvoi introuvable. (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

12. to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

13. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

14. The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

15. The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

16. All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

17. The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

18. Each Share is indivisible.

19. A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

20. During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

21. During such time as the Company has more than one Shareholder:

(i) Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

(ii) Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

(iii) The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

22. The Company will be managed by one or more managers (“Managers”) who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

23. If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a “Sole Manager”.

24. If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the “Board of Managers”).

25. A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

26. if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

27. if the Company has more than one Manager, any two Managers;

28. any person to whom such power has been delegated in accordance with article Erreur! Source du renvoi introuvable.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

29. Meetings of the Board of Managers (“Board Meetings”) may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

30. The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

31. A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a “Manager's Representative”) at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under article Erreur! Source du renvoi introuvable.

32. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

33. A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

34. A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

35. The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

36. Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

37. Subject as provided in articles 13.3, 13.4 and 13.5 Erreur! Source du renvoi introuvable., Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

38. Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

39. Subject as provided in article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

40. A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

41. A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

42. A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

43. If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

44. The Company's financial year starts on 1st January each year and ends on the 31st of December the same year.

15. Distributions on shares.

45. From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

46. Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

47. The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and article Erreur! Source du renvoi introuvable. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

48. In these Articles:

(i) a reference to:

17.1.1 one gender shall include each gender;

17.1.2 (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

17.1.3 a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

17.1.4 a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

(ii) the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

49. In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by "AI Alabama (Luxembourg) S.à r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Michael J. RISTAINO, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Mrs. Myriam DELTENRE, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;
 - Mrs. Linda HARROCH, born on May 10, 1973 in Casablanca, Morocco, residing in 2, rue de Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Laurent HENEN, born on September 22, 1976 in Verviers, Belgium, residing at 24, Rue de Contern, L-5339 Moutfort, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«AI Alabama (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 17 juin 2015.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de "AI Alabama S.à r.l." (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

18. Siège social.

50. Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

51. Le Siège Social peut être transféré:

- (i) en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:
 - (d) L'associé Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou
 - (e) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou
 - (i) en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2. Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

3. La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

19. Objet. L'objet de la Société est:

4. d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

5. de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

6. de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

7. d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

8. d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

9. d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

10. de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.7 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

11. de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

12. de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

20. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

21. Capital social.

13. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune (les «Parts Sociales»); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

14. La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

15. La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

16. Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

17. La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

22. Indivisibilité des parts sociales.

18. Chaque Part Sociale est indivisible.

19. Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

23. Transfert des parts.

20. Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

21. Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

(i) Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

(ii) Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

(iii) Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

24. Gérance.

22. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

23. Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

24. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

25. Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

25. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

26. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

26. Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

27. En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

28. Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 11.

27. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

28. Réunion du conseil de gérance.

29. Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

30. Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

31. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 12.5.

32. Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

33. Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

34. Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

35. Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

29. Résolutions des associés.

36. Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

37. Comme prévu aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

38. Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

39. Tel qu'il est prévu à l'article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

40. Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

41. Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

42. Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

43. S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote par écrit.

30. Exercice social.

44. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

31. Distribution des parts.

45. Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

46. Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

47. Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

32. Dissolution et liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi luxembourgeoise et l'article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

33. Interprétation et loi luxembourgeoise.

48. Dans les présents Statuts:

(i) Une référence à:

(f) un genre inclut tous les genres;

(g) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(h) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(i) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

(i) Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

2. En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

«AI Alabama (Luxembourg) S.à r.l.», prénommée, a souscrit à l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael J. RISTAINO, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Madame Myriam DELTENRE, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;

- Madame Linda HARROCH, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Laurent HENEN, né le 22 septembre 1976 à Verviers, Belgique, demeurant au 24, Rue de Contern, L-5339 Moutfort, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juin 2015. Relation: EAC/2015/14795. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015103637/477.

(150114806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Les Pros du Bâtiment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 111, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 190.263.

L'an deux mille quinze, le douze juin.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Comparu:

- Monsieur Francisco ALVAREZ FEIJOO, technicien chauffagiste, né le 3 octobre 1958 à Bande (Espagne), demeurant au 26, rue Antoine Zinnen à L-3597 Dudelange.

Le comparant est le seul associé de la société dénommée "LES PROS DU BÂTIMENT Sàrl", établie et ayant son siège à L-8372 Hobscheid, 16, Grand-Rue, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 5 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 3181 du 30 octobre 2014, non modifiée depuis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.263,

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de transférer le siège social de la commune de Hobscheid à la commune de Sanem et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Sanem."

Deuxième résolution

Le comparant fixe l'adresse à L-4450 Belvaux, 111, route d'Esch.

Troisième résolution

Le comparant décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'installation, l'entretien et la réparation de tous systèmes de chauffage et de sanitaire.

La société pourra effectuer toutes opérations d'agent et de promoteur immobilier, l'achat, la vente et la gestion de biens immobiliers.

La société a encore pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions, de génie-civil, de constructions métalliques, de façadier-plafonneur-plâtrier-peintre, de pose de revêtements de sol, de menuiserie-ébénisterie et de vitrerie-miroiterie et d'électricien.

La société pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre des participations sous quelques formes que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ALVAREZ FEIJOO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 18473. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015096862/48.

(150107254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Atrium Invest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.639.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss im Umlaufverfahren vom 15. Juni 2015

Beschluss

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschließt, Herrn Heiko Schröder zum Verwaltungsratsvorsitzenden zu ernennen.

Référence de publication: 2015094913/10.

(150106007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Tishman Speyer Weserstrasse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.198.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Philippe Joland, né le 7 octobre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

Gérants de catégorie B

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascáis, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094761/50.

(150104987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Creaxis S.à r.l., Société Anonyme,

(anc. Creaxis S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.762.

L'an deux mille quinze, le cinq juin.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Creaxis S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-7526 Mersch, 5, Allée John W. Leonard, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B195.762, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 17 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1278 du 18 mai 2015, non modifiée depuis.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Joël MARQUES DOS SANTOS, avocat, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Joël MARQUES DOS SANTOS, avocat, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Décision de transformer la société anonyme en société à responsabilité limitée.
- Révocation des administrateurs.
- Révocation du commissaire aux comptes.
- Transfert du siège social de la société.
- Changement de dénomination sociale de la société.
- Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée et refonte des statuts.
- Souscription des parts sociales.
- Nomination de la gérance.
- Pouvoir de signature.
- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme en société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs actuels à savoir, la société Cazelia (RC B147.139), la société Imochelle (RC B147.140) et la société LYNXIS S.A. (RC B132.669).

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'actuel commissaire aux comptes, la société OLKY ADMIN S. à r.l. (RC B136.510).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Mersch à Luxembourg et par conséquent de fixer l'adresse du siège au L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Cinquième résolution

L'assemblée décide changer la dénomination sociale de la société de «Creaxis S.A.» en «Creaxis S.à r.l.».

Sixième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée et procède à la refonte des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Creaxis S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société aura également pour objet l'achat et la vente de biens immobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes les activités liées ou connexes.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Septième résolution

Les parts sociales ont été intégralement souscrites comme suit:

- Rajko PANTIC, retraité de l'armée française, demeurant à F-94300 Vincennes (France), 31, rue Massue, trois cent dix parts sociales	310
Total: Trois cent dix parts sociales	310

Huitième résolution

L'assemblée fixe le nombre des gérants à un (1) et nomme aux fonctions de gérant pour une durée illimitée:

- Rajko PANTIC, retraité de l'armée française, demeurant à F-94300 Vincennes (France), 31, rue Massue.

Neuvième résolution

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dixième résolution

Une fois la transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée effective, les trois cent dix (310) actions de la société anonyme seront alors détruites.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: BECKER, MARQUES DOS SANTOS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18443. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015099312/102.

(150108835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Adleek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015094918/10.

(150106065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

AFC Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 60.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015094920/10.

(150105803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Manacor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.098.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2015:

- L'acceptation de résignation de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant que administrateur de la Société effectif à partir du 15 juin 2015;
- L'acceptation de résignation de Madame Zora Bass en tant que administrateur de la Société effectif à partir du 15 juin 2015;
- L'acceptation de résignation de Monsieur Martin Paul Galliver en tant que administrateur de la Société effectif à partir du 15 juin 2015;
- Nomination de Monsieur Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société effectif à partir de 22 juin 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017;
- Confirmation que le conseil d'administration de la Société est désormais composé par les administrateurs suivants:
 - * Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, administrateur et Président du Conseil d'Administration;
 - * Monsieur Jacob Mudde, administrateur;
 - * Monsieur Johannes Laurens de Zwart, administrateur;
 - * Monsieur Gérald Olivier David Welvaert, administrateur;
 - * Monsieur Jean-Jacques Josset, administrateur;
 - * Monsieur Fabrice Michel Gilles Mas, administrateur;
 - * Monsieur Fabrice Stéphane Rota, administrateur;
 - * Monsieur Fabian Sires, administrateur et
 - * Monsieur Christiaan Frederik van Arkel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2015099752/34.

(150109344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

AI Green (Luxembourg) Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015094922/10.

(150106053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

The Fun Agency s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4963 Clémency, 39, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 158.632.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE QUATRE JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Ont comparu:

1 - La société anonyme "OVER HEAD S.A." ayant son siège au 39, rue Haute, L-4963 Clémency, R.C.S. Luxembourg B148.203,

ici représentée par Monsieur Uwe Thorsten KALMS, demeurant au 34, Nieuwstraat, NL-5261 VH Vught, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société, déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, et

2 - la société de droit danois VICTOR BRAVO HOLDINGS Aps, avec siège à 8700 Horsens, Danemark, 105 Sundardsvej, immatriculée au registre de commerce du Danemark, THE DANISH COMMERCE AND COMPANIES AGENCY, sous le numéro 33072058,

ici représentée par Monsieur Uwe Thorsten KALMS, demeurant au 34, Nieuwstraat, NL-5261 VH Vught, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 04 juin 2015.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire, agissant pour le compte des parties comparantes, et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les associés de la société à responsabilité limitée «THE FUN AGENCY s.à r.l.», ayant son siège social situé au 2, rue de Nospelt, L-8360 Goetzingen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 158632, constituée par acte de Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 293 en date du 12 février 2011 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle au 39, rue Haute, L-4963 Clémency, Commune de Käerjeng et modification subséquente de la première phrase d l'article deux (2) des statuts de la société.

2. Constatation de la nouvelle adresse du gérant unique de la société.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 39, rue Haute, L-4963 Clémency, Commune de Käerjeng et décident la modification subséquente de la première phrase de l'article deux (2) des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Käerjeng.»

Deuxième résolution

Les associés constatent que la nouvelle adresse du gérant unique de la société est:

- Monsieur Uwe Thorsten KALMS, demeurant au 34, Nieuwstraat, NL-5261 VH Vught.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.100,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, la prédite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: U. T. KALMS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015094774/57.

(150104880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

CEST, Cercle des Étudiants de la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication de l'Université du Luxembourg a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1359 Luxembourg, 6, rue Coudenhove-Kalergi.

R.C.S. Luxembourg F 1.061.

—
STATUTS

Titre 1^{er} . Dénomination, Objectif, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'organisation porte le nom de "Cercle des Etudiants de la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication de l'Université du Luxembourg"; l'abréviation officielle est "CEST".

Art. 2. L'objectif du CEST est de représenter tous les étudiants de la FSTC. La mission du CEST est de défendre les droits et intérêts de tous les étudiants de la FSTC et de les soutenir dans chaque aspect de leur vie scolaire et sociale.

Art. 3. Le siège social du CEST se trouve à la Faculté des Sciences, Technologie et de la Communication de l'université de Luxembourg (FSTC): 6, rue Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice sociale coïncide avec l'année scolaire de l'université du Luxembourg.

Titre 3. Membres

Art. 6. Le nombre minimal des membres dans le CEST est de trois personnes (3).

Art. 7. Chaque étudiant inscrit dans la FSTC est admissible pour devenir le membre.

Art. 8. L'inscription est accordée sur une simple demande écrite accompagnée de nom, adresse et la nationalité de l'étudiant.

Art. 9. L'adhésion peut être résilié par une notification écrite à la Comité Exécutive du CEST (CE).

Art. 10. L'adhésion est révoquée à la fin de chaque année scolaire, avec l'exception de la CE.

Art. 11. L'adhésion est nulle quand un membre ne détient plus le statut d'étudiant à la FSTC.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 12. L'Assemblée Générale (AG) est l'organe de décision suprême du CEST.

Art. 13. Chaque membre du CEST, dont la CE, a une (1) voix à l'AG. Chaque membre peut accorder sa voix à un autre membre par un document écrit et signe par les deux parties. Chaque membre peut contenir au plus une (1) voix accordée à l'AG.

Art. 14. L'AG ordinaire a lieu au moins une fois par année scolaire. Une invitation qui contient la date, le lieu et l'ordre du jour doit d'être publiée et mise à la disposition de tous les étudiants de la FSTC par la CE, au plus tard quinze (15) jours avant l'AG.

Art. 15. Une AG extraordinaire peut être convoquée par tout étudiant de la FSTC avec l'accord écrit et signé par trois (3) membres du CE ou soixante-quatre (64) étudiants réguliers de la FSTC.

Art. 16. L'AG a le droit de révoquer le mandat de tous les membres de la CE par un simple vote à majorité.

Art. 17. Un point peut être ajouté à l'ordre du jour par un vote à n'importe quel point de l'AG.

Art. 18. Un rapport officiel de l'AG doit être publié et rendu à la disposition de tous les étudiants de la FSTC par la CE, au plus tard quinze (15) jours après l'AG.

Titre 5. Administration

Art. 19. Le Comité exécutif (CE) est le principal organe représentatif, administratif et exécutif du CEST.

Art. 20. Le CE comprend les positions obligatoires suivantes: un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 21. Chaque membre du CEST est admissible à occuper un siège dans la CE.

Art. 22. Le CE délibère librement sur ses activités dans le meilleur intérêt des étudiants de la FSTC et tant qu'ils n'entrent pas en conflit avec la politique actuelle et les décisions prises lors l'AG.

Art. 23. En cas de désaccord au sein de la CE, les décisions sont prises avec majorité absolue, où la voix du président est la décisive.

Art. 24. Le Président a le droit de signature complet. Le Secrétaire détient le droit de signature complet dans les questions de nature administrative. Le Trésorier a le droit de signature complet dans les questions de nature financière. Chaque membre du Comité Exécutif peut obtenir les pleins pouvoirs de signature, sur consentement exprès du Comité Exécutif.

Art. 25. Le CE a la possibilité de nommer un nombre illimité de délégués parmi tous les étudiants de la FSTC pour la soutenir dans ses activités.

Art. 26. S'il y a des sièges vacants, le CE peut nommer des nouveaux mandats dans le corps des étudiants de la FSTC, avec une préférence donnée aux délégués actuels.

Art. 27. Si un membre du CE n'assiste pas à trois (3) réunions consécutives du CE, les membres restants peuvent prendre une décision votée à la majorité simple pour supprimer ce membre de sa position.

Art. 28. L'adhésion à la CE peut être ajoutée et révoquée par les deux tiers (2/3) du nombre total de toutes les membres actuels du CE.

Art. 29. Les membres du CE incapables de participer aux activités du CEST en raison de départ pour un semestre de mobilité ou un stage doivent libérer leur titre et leur position aux autres membres du CE lorsqu'ils partent.

Titre 6. Élections

Art. 30. Les membres du CE sont élus par l'ensemble des étudiants de la FSTC à la fin du semestre d'été.

Art. 31. Le mandat de membre entrant au CE commence au début de l'assemblée générale lors la confirmation des résultats de l'élection. Le mandat de membre sortant du CE termine au début de assemblée générale lors la confirmation des résultats de l'élection.

Art. 32. L'ancien et le nouveau président doivent être présents à l'assemblée générale pendant la confirmation des résultats de l'élection. Sinon, les anciens membres du CE devraient prendre les places occupées auparavant à cette assemblée générale.

Art. 33. Il y aura un appel ouvert pour les candidats aux élections du CE à moins deux semaines avant les élections, envoyés à tous les étudiants de la FSTC.

Art. 34. Chaque candidat doit envoyer son nom, sa nationalité, son adresse, son occupation et tous les documents qu'ils estiment nécessaires au CE pas plus tard deux (2) jours avant les élections.

Art. 35. Les rôles principaux (le président, le secrétaire et le trésorier) sont nommés par les membres du Comité Exécutif à l'Assemblée Générale suite à l'appel aux candidats.

Art. 36. Si les élections régulières ne sont pas possible, les élections sont placées à l'AG ordinaire.

Art. 37. Si aucune élection n'a pas eu lieu soit avant l'AG ou lors de l'AG, le CE doit organiser des élections régulières et une AG extraordinaire à confirmer les résultats de l'élection.

Titre 7. Contributions et abonnements

Art. 38. La cotisation maximale est fixée à zéro euro (0).

Titre 8. Le mode de règlement des comptes

Art. 39. L'année financière du CEST est l'année académique de L'université du Luxembourg.

Art. 40. Toutes les questions financières doivent être traitées par le Trésorier sauf si c'est expressément convenu par le CE.

Art. 41. Le Trésorier doit présenter un rapport financier complet au CE au plus tard 30 jours après la fin de l'année financière. Le rapport financier doit être présenté à l'AG suivante.

Titre 9. Lois modification

Art. 42. Toute Assemblée Générale a le droit de modifier les statuts au sein des limitations imposées par la loi.

Titre 10. Dissolution et liquidation

Art. 43. Lors la dissolution, tous les actifs directs et indirects du CEST doivent être transféré à l'organisation du Luxembourg University Students (LUS).

Titre 11. Dispositions finales

Art. 44. Pour toutes les questions non régies par ces articles, les déclarations conformément spécifiquement aux dispositions de la loi du 21 Avril, 1928, tel que modifiées.

Référence de publication: 2015098117/95.

(150108282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

AI Green (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015094923/10.

(150106051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.194.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Gerard Franklin, né le 13 février 1971 in Bromley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094790/50.

(150104725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Kaloo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.682.

Changements suivant les contrats de cession de parts sociales du 21 novembre 2014:

- Ancienne situation associées:

Vertex Financial Holdings, Ltd.	10.000 parts sociales ordinaires de classe A	
	23.833 parts sociales de classe D1	
	23.833 parts sociales de classe D2	
	23.833 parts sociales de classe D3	
Virtual Tech, Ltd.	10.000 parts sociales ordinaires de classe A	
	118.360 parts sociales de classe C1	
	118.360 parts sociales de classe C2	
	118.360 parts sociales de classe C3	
Aviston Financial Corp.	10.000 parts sociales ordinaires de classe A	
	7.000 parts sociales de classe B1	
	7.000 parts sociales de classe B2	
	7.000 parts sociales de classe B3	

- Nouvelle situation associés:

Monsieur William HADDAD UZUM,	15.000 parts sociales ordinaires de classe A	
né le 18 octobre 1959 à Sao Paulo/SP (Brésil),	11.917 parts sociales de classe D1	
demeurant à 2750-268 Cascais, Portugal, 256, Rua dos Eucaliptos,	11.916 parts sociales de classe D2	
unidade 27	11.917 parts sociales de classe D3	
	59.180 parts sociales de classe C1	
	59.180 parts sociales de classe C2	
	59.180 parts sociales de classe C3	
	3,500 parts sociales de classe B1	
	3,500 parts sociales de classe B2	
	3,500 parts sociales de classe B3	
Madame Maria Helena LOUREIRO MASI UZUM,	15.000 parts sociales ordinaires de classe A	
née le 26 mai 1958 à Sao Paulo/SP (Brésil),	11.916 parts sociales de classe D1	
demeurant à 2750-268 Cascais, Portugal, 256, Rua dos Eucaliptos,	11.917 parts sociales de classe D2	
unidade 27	11.916 parts sociales de classe D3	
	59.180 parts sociales de classe C1	
	59.180 parts sociales de classe C2	
	59.180 parts sociales de classe C3	
	3,500 parts sociales de classe B1	
	3,500 parts sociales de classe B2	
	3,500 parts sociales de classe B3	

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Kaloo S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015100526/48.

(150110484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.896.475,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.119.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2015 que le mandat de M. Jean Ernest Bodoni en tant que gérant de la Société a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'année 2015.

D'autre part, le mandat de Deloitte n'ayant pas été reconduit, la Société n'a désormais ni commissaire aux comptes ni réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2015.

Référence de publication: 2015097020/16.

(150107889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

AI Green (Luxembourg) Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 173.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015094924/10.

(150106050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

AI Green (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015094925/10.

(150106052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Luxembourg Investment Company 39 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.061.

Changement suivant le contrat de cession de parts sociales du 24 juin 2015:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. 12,500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

La société anonyme ALBA PARTICIPACIONES S.A., ayant son siège social à calle Castello,

77, 5^{ème} étage, 28006 Madrid, Espagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce

d'Espagne sous le numéro A-28-363125 12,500 parts sociales

Extrait des décisions prises par l'associée unique avec effet au 25 juin 2015

1. La société à responsabilité limitée Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérante unique avec effet immédiat.

2. Monsieur José Ramón DEL CAÑO, administrateur de sociétés, né à Madrid (Espagne), le 24 février 1959, demeurant à 28006 Madrid (Espagne), 77, Castelló, a été nommé comme gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Ignacio MARTINEZ SANTOS, administrateur de sociétés, né à Madrid (Espagne), le 13 avril 1957, demeurant à 28006 Madrid (Espagne), 77, Castelló, a été nommé comme gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

4. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

5. Monsieur Joel CÁRDENAS SAN MARTÍN, administrateur de sociétés, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

6. Le nombre des gérants a été augmenté de un (1) à quatre (4).

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Pour avis et extrait sincères et conformes

Pour Luxembourg Investment Company 39 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015100567/34.

(150110297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Tontelmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,00.

Siège social: L-1429 Luxembourg, 78, rue Tony Dutreux.

R.C.S. Luxembourg B 197.981.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Marc Tonteling, ingénieur diplômé, né à Luxembourg le 13 septembre 1980

2. Madame Danielle Hoffmann, psychologue diplômée, née à Luxembourg le 14 juin 1983, épouse Tonteling,

3. Monsieur Marc Tonteling et Madame Danielle Hoffmann, préqualifiés, agissant en leur qualité de représentants légaux de leur enfant mineur Mademoiselle Emilia Tonteling, née le 21 mars 2015, demeurant ensemble à Luxembourg, 78, rue Tony Dutreux.

Les comparants, comparant personnellement et par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la cession, le développement, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "TONTELMANN S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille huit cents euros (EUR 12.800,-) représenté par cent vingt-huit (128) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. La cession des parts s'opérera par acte authentique, sous le respect des dispositions restrictives qui suivent, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi et des dispositions qui suivent.

Les associés se reconnaissent mutuellement un droit de préemption réciproque et proportionnel qui sera exercé de la façon décrite ci-après:

L'associé qui envisage de céder ses parts notifiera sa décision au gérant par lettre recommandée à la poste.

Le gérant chargera endéans un mois de la réception de la notification, date de la poste faisant foi, un expert immobilier assermenté de l'évaluation de la valeur intrinsèque des actifs de la société.

Dès réception du rapport de l'expert, le gérant établira un bilan tenant compte des actifs réévalués afin de définir la valeur marchande des parts qui sont à céder.

A partir de la date où ce bilan leur a été communiqué, les associés restant ont un droit de préemption proportionnel aux parts qu'ils détiennent dans la société, à la valeur établie par le bilan réévalué à cet effet. Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement au nombre de parts respectives aux associés restants.

Les associés restants devront faire savoir à l'associé cédant qu'ils exercent leur droit de préemption par lettre recommandée à la poste endéans les trois mois à dater de la communication du bilan réévalué. Passé ce délai, l'associé cédant est libre de disposer de ses parts.

Les parts détenues par chaque associé ne pourront faire l'objet d'un gage ou d'un nantissement, sauf décision prise en assemblée générale à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par une décision d'une assemblée générale qui définit leur mode de fonctionnement.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables «ad nutum».

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du ou des gérants

Le gérant ou les gérants peuvent notamment acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit; ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

La société ne pourra prêter de l'argent à un associé, ni cautionner pour compte d'un associé, que sur base d'une décision prise en assemblée générale à l'unanimité de tous les associés.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les comparants précités ont souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

1) Monsieur Marc Tonteling, préqualifié,	48 parts sociales
2) Madame Danielle Hoffmann, préqualifiée,	48 parts sociales
3) Monsieur Marc Tonteling et Madame Danielle HOFFMANN, agissant en leur qualité de représentants légaux de leur fille mineure Mademoiselle Emilia Tonteling, préqualifiée,	<u>32 parts sociales</u>
Total: cent vingt-huit parts sociales	128 parts sociales

Les parties comparantes, ont déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille huit cents euros (EUR 12.800,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions prises en assemblée générale

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer deux (2) gérants pour une durée indéterminée, à savoir:

- a) Monsieur Marc Tonteling, préqualifié
- b) Madame Danielle Hoffmann, préqualifiée

Chacun des gérants engage la société par sa signature individuelle.

2) L'assemblée décide de fixer le siège social de la Société au 78, rue Tony Dutreux, L-1429 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Tonteling, D. Hoffmann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13651. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015103508/152.

(150113179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

TS Nautilus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.692.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Philippe Joland, né le 7 octobre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

Gérants de catégorie B

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2015094795/52.

(150104940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Tishman Speyer ODS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.353.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015095666/46.

(150105072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Pezzotta Immobilien S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3790 Tétange, 22, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 198.100.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze.

Le dix-sept juin;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Sven PEZZOTTA, salarié, né à Esch/Alzette le 28 février 1988, demeurant à L-3830 Schifflange, 5, rue des Fleurs;

2) Monsieur Jeff PEZZOTTA, salarié, né à Esch/Alzette le 13 décembre 1984, demeurant à L-3830 Schifflange, 5, rue des Fleurs;

3) Monsieur Mike PEZZOTTA, chargé de l'éducation, né à Esch/Alzette le 23 janvier 1981, demeurant à L-3830 Schifflange, 5, rue des Fleurs;

4) Madame Nadia Elke THEISEN, salariée, née à Rumelange le 24 septembre 1961, épouse de Monsieur PEZZOTTA Romain, demeurant à L-3790 Tétange, 22, rue de Volmerange;

5) Monsieur Cédric DEMONTIS, employé de l'état, né à Esch/Alzette le 12 octobre 1988, demeurant à L-3651 Kayl, 54, rue Joseph Müller.

6) Monsieur Marc Pierre ROBERT, étudiant, né à Thionville (France) le 09 juillet 1990, demeurant à L-2551 Luxembourg, 139, Avenue du X Septembre;

ici représenté par Monsieur Sven PEZZOTTA, prèdit;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 16 juin 2015;

laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Pezzotta Immobilien S.à.r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Tétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet:

- La promotion immobilière, l'exploitation d'une agence immobilière, l'acquisition et la vente d'immeubles bâtis ou non-bâtis et de tous autres droit immobiliers et la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles;

- L'achat, la vente, la location, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers bâtis ou non-bâtis situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger;

- Service d'intermédiation entre les agents immobiliers et les acheteurs potentiels d'objets immobilier via un portail Internet;

- Service de conseil personnalisé dans le domaine du marketing immobilier;
ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 125.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Sven PEZZOTTA, prèdit	23 parts
2) Monsieur Jeff PEZZOTTA, prèdit	23 parts
3) Monsieur Mike PEZZOTTA, prèdit	23 parts
4) Madame Nadia Elke PEZZOTTA-THEISEN, prèdite	11 parts
5) Monsieur Cédric DEMONTIS, prèdit	10 parts
6) Monsieur Marc Pierre ROBERT, prèdit	10 parts

Total: 100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 1.500.-).

Assemblée générale.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3790 Tétange, 22, rue de Volmerange.
- Est nommé gérant Monsieur Sven PEZZOTTA, salarié, né à Esch/Alzette le 28 février 1988, demeurant à L-3830 Schifflange, 5, rue des Fleurs;
- La société est valablement engagée en toutes circonstances sans limitation de sommes par la signature individuelle du gérant technique.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Pezzotta, J. Pezzotta, M. Pezzotta, Theisen, Demontis, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 25 juin 2015. Relation: EAC/2015/14317. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 02 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106101/99.

(150116789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.